

Confinement des chantiers

Comment puis-je déterminer le type de confinement nécessaire pour mon chantier ?

1

En phase préparatoire, l'**analyse des risques** doit être menée par le métier en s'appuyant sur le logigramme de la page 13 du **guide de mise en œuvre du confinement de chantier en zone contrôlée référencé D455035115712**.

Celui-ci précise les critères à interroger pour orienter le choix du confinement :

- Ouverture de circuit, diamètre d'ouverture (DN>80 ?) et type de travail à effectuer.
- Manipulation d'objets contaminés et niveau de contamination.
- Couverture par confinement indirect.

Pourquoi et que vérifier d'avant d'entrer dans un sas de confinement ?

2

Le contrôle du sas et des moyens de mise en dépression **est prescrit au chargé de travaux** avant tout accès.

Les principaux points d'attention sont les suivants :

- Intégrité du sas (≠ étanchéité).
- Fonctionnement correct du déprimogène si présent et requis.
- Présence de l'affiche stipulant les conditions d'intervention (validée par SPR).
- Présence et bon fonctionnement du contaminamètre.
- Présence d'une servante approvisionnée.
- Présence d'un sac déchets.

Nota: Effectuez un dépistage devant le SAS et présentez-le au contaminamètre. Si déviation par rapport au bruit de fond, vous êtes en présence de contamination dispersée : sollicitez le SPR.

Que faire si je constate un écart sur mon sas ?

3

Contactez la logistique afin de faire corriger les non-conformités.

Les RZ peuvent aussi vous aider, ils s'appuient en effet sur le SERLOG pour vérifier la conformité des moyens logistiques et RP, et ainsi faciliter le démarrage des chantiers conformément au planning.

Nota: La demande de logistique Epsilon doit être précise et élaborée en tenant compte des contraintes du chantier (ex: levage d'éléments...).

De plus, un contrôle périodique de la conformité des sas est effectué par le SPR sur le TEM (1x/mois) et les AT (tous les 15 jours).

Peut-on modifier les conditions d'intervention sur un chantier à risque de contamination ?

4

Oui, celles-ci peuvent évoluer en fonction des phases du chantier.

Ces **modifications sont exclusivement réalisées par le SPR** après vérification de l'analyse des risques du chantier et/ou réalisation de contrôles radiologiques.

Nota: Pas d'accès dans un SAS ne disposant pas de conditions d'accès.

Pourquoi appliquer de la laque sur les TEV avant le déshabillage ?

5

Le « laquage » de la TEV correspond à l'application d'un produit en spray (ex : TEMPOFIX) qui a la propriété de fixer la contamination à la tenue.

Cette étape est indispensable car sans laquage, lors du déshabillage, les particules radioactives fixées à la TEV sont susceptibles de se remettre en suspension, d'être inhalées ou ingérées ou de se déposer sur la peau de l'intervenant.

Nota: Le respect du temps de séchage de la laque est important, il est indiqué sur le contenant du spray (généralement 60s).